POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°48/2024/CTO du 20/08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
14/08/2024

Date d'affichage :
14/08/2024

Date de séance :
20/08/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice	29
Présents	18
Procurations	07
Votants	25
Pour	23
Contre	00
Abstention	02

OBJET :
Approuvant la décision modificative de budget n°01 pour le budget annexe des ordures ménagères de la commune de Taiarapu-ouest au titre de l'exercice 2024.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois d'août à 08h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Vairao en séance publique sous la présidence de :
Monsieur HAMBLIN Tetuanui, Maire de la commune de Taiarapu Ouest :

Sont convoquées les personnes dont les noms suivent :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Procuration
HAMBLIN Tetuanui	X		
MATI Arthur	X		
WHITMAN Evelyne	X		
RICHER Patrick	X		
TERAIAMANO Sandrina		X	TARIHAA J.
HAOATAI Ernest	X		
TEHIHIPO Tahenanui	X		
MAONI Charlot	X		
KOHUMOETINI Christine	X		
TERIITEPOROUARAI Averii		X	
AMARU Ben		X	
PAHUIRI Adelaïde	X		
TEVAEARAI André	X		
PARAU Sarah	X		
AVAEMAI Steeve	X		
SAINT SAËNS Charline	X		
FENUAITI Ninitua		X	AVAEMAI S.
MAGAUT Henri		X	HAMBLIN T.
TEKURIO Léontine	X		
TERIITEMAURIREI Ferdinand		X	TEKURIO L.
TAMATA Thierry	X		
TARIHAA Jonathan	X		
RIMAONA Flora		X	TAMATA T.
TUPANA POAREU Roniu	X		
MAONI Ricardo	X		
TUFARIUA Tamu		X	TEHIHIPO T.
HIOE Roselyne		X	
TAVAEARII Wilfred		X	
FAATIARAU Angélina		X	WITHMAN E.

Formant la majorité des membres en exercice,

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/08/2024
987-200013779-20240821-48_2024_CTO-BF

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°48/2024/CTO du 20/08/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST
(Ile de Tahiti)

VISAS

-Vu le décret n°80/918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n°77/744 du 8 juillet 1977 et n°77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
-Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la loi n°96-609 du 5 juillet 1996 ;
-Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
-Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 ;
-Vu la nécessité de service ;

MOTIVATIONS

Monsieur le Maire, informe les élus qu'au vu de l'insuffisance de crédits observées sur certains chapitres, il est préférable d'abonder les lignes budgétaires. Il propose aux membres du conseil municipal de voter une décision modificative de budget au titre du budget annexe des ordures ménagères. L'augmentation du FIP et de la DNAI/AF, permettent également d'aborder certaines lignes du budget d'investissement.
(Voir annexe ci-joint)

DISPOSITIF

Article 1er - Le Conseil municipal de la commune de TAIARAPU OUEST approuve la décision modificative de budget n°01 pour le budget annexe des ordures ménagères au titre de l'exercice 2024.

Article 2- La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit et sera publiée et transmise partout où besoin sera.

Article 3- Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. et de sa transmission au représentant de l'Etat en Polynésie française. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télé recours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois en ans susdits
Et certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST ★ TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE ★

Tetuanui HAMBLIN

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision
Le : 21/08/2024
Publié le : 21/08/2024

Le Maire

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST ★ TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE ★

Tetuanui HAMBLIN

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/08/2024
987-200013779-20240821-48_2024_CTO-BF